

224C1477  
FR0000125338-FS0614

20 août 2024

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**CAPGEMINI**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 15 août 2024, complété par un courrier reçu le 19 août 2024, la société The Capital Group Companies, Inc.<sup>1</sup> (333 South Hope Street, 55th Floor, Los Angeles, CA 90071-1406, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 14 août 2024, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société CAPGEMINI et détenir 17 302 724<sup>2</sup> actions<sup>3</sup> CAPGEMINI représentant autant de droits de vote, soit 10,02% du capital et des droits de vote de cette société<sup>4</sup>.

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions CAPGEMINI sur le marché.

<sup>1</sup> Agissant en qualité d'« *investment adviser* » pour le compte de fonds. The Capital Group Companies, Inc. agrège notamment les positions détenues par Capital Research and Management Company (CRMC) et Capital Group International Inc (CGI).

<sup>2</sup> Dont 4 588 303 ADR CAPGEMINI représentant 917 661 actions CAPGEMINI (sur la base d'un delta de 1).

<sup>3</sup> Le déclarant a précisé détenir par ailleurs 280 628 actions CAPGEMINI pour le compte de fonds (non prises en compte dans la détention visée au premier alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote.

<sup>4</sup> Sur la base d'un capital composé de 172 608 113 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.